

Pour renouveler l'adhésion de votre organisme au RQGE, merci de retourner ce coupon, accompagné d'un chèque ou mandat poste au montant correspondant au statut de votre organisme.

Date limite :29 mai 2017

Le renouvellement d'adhésion est effectif à compter de la réception des frais d'adhésion.

Montant du renouvellement d'adhésion annuel

Spécial ! Adhésion pour 3 ans (Rabais de 25 %)

Montant	Contribution volontaire suggérée de 35\$	3 ans
0 - 10 000\$	50\$	80\$
10 000 - 50 000\$	75\$	115\$
50 000 - 100 000\$	100\$	170\$
100 000 et +		225\$

Statut de votre groupe *voir description page suivante

Membre collectif _____
Membre affinitaire _____
Membre allié _____

Échelle de votre champ d'action

Régional _____
Provincial _____

Nom de l'organisme : _____
Courriel: _____
Tel.: _____
Adresse : _____
Code postal : _____

Site Internet : _____
Adresse médias sociaux
Facebook : _____
Twitter : _____
Autres : _____

Personne contact: _____ Cour-
riel: _____
Tel.: _____

Publications ou bulletins
(titre, fréquence et adresse web): _____

Êtes-vous un groupe d'Action Communautaire Autonome? oui___non___
Êtes-vous un groupe de défense collective des droits? oui___non___
(voir description page suivante)

Dossiers d'intérêt ou de travail

Agriculture et alimentation _____
Énergie et Hydrocarbures _____
Nucléaire _____
Eau _____
Forêt _____
Mines _____
Gestion des matières résiduelles _____
Droits humains _____
Habitation _____
Transport _____
Éducation relative à l'environnement _____
Santé _____
Autres: _____

Nombre de membres affiliés à l'organisme : _____

Autre-s affiliation-s, s'il y a lieu (ex. coalitions desquelles votre organisme est membre) : _____

Signature

Date

***Parce qu'une société écologique se construit
collectivement!***

Merci de compléter le formulaire et d'y joindre le paiement par chèque ou mandat poste à l'ordre du



**Réseau québécois des groupes écologistes
454 avenue Laurier Est, Montréal (Québec) H2J 1E7**



Actif depuis 1982, le RQGE est un lieu de réseautage pour les organismes voués à la protection de l'environnement et à l'émergence d'une société écologique. Il favorise la mise en commun des connaissances et des actions des membres. Il représente les groupes dans leurs revendications communes auprès du gouvernement, notamment concernant une reconnaissance concrète et un financement adéquat du mouvement environnemental pour ses apports à la protection du patrimoine naturel, à la santé publique et au mieux-être de la société québécoise.

Le RQGE c'est

- Un **ESPACE** de **RÉSEAUTAGE** stratégique
- Un partage de **SOLIDARITÉ** et de **VALEURS** communes
- Un **ALLIÉ** politique
- Un **POIDS** politique et une **VISIBILITÉ** collective
- Une instance de **REPRÉSENTATION** auprès du gouvernement et des autres secteurs de la société
- Un **RÉPERTOIRE** en ligne gratuit des groupes environnementaux du Québec
- Des **OUTILS** pédagogiques pour renforcer le mouvement écologiste

Être membres du RQGE permet de bénéficier de :

- Un réseau combatif de **SOUTIEN** et de **COMMUNICATION**
- Un **APPUI** politique
- Un **RELAI** pour les médias et le grand public vers les groupes concernés
- Une **DIFFUSION** avantageuse via le site web et les médias sociaux
- Une importante **LISTE MÉDIAS**
- Un répertoire de **SUBVENTIONS**
- Un **AGENDA** en ligne des événements des membres et partenaires
- **FORMATIONS, ATELIERS, CONFÉRENCES** sur les sujets brûlants du mouvement environnemental... **ET PLUS ENCORE...**

Le RQGE renforce les solidarités!



Catégories de membres

Membres collectifs

Organismes à but non-lucratif dont la question environnementale constitue la mission première. Les *membres collectifs* doivent être en mesure de fournir des documents légaux et de démontrer un fonctionnement basé sur une vie associative et démocratique. Ils doivent de plus respecter les critères relatifs à la définition d'organismes d'action communautaire autonome. Ils bénéficient d'un droit de vote et d'un nombre majoritaire de sièges au CA.

Membres affinitaires

Organismes oeuvrant en environnement, les *membres affinitaires* doivent être en mesure de fournir des documents officiels (adoptés par les membres) précisant leur mission ainsi que l'existence d'une vie démocratique. Ils bénéficient d'un droit de vote et jusqu'à deux (2) sièges au CA.

Membres alliés

Organismes actifs dans d'autres sphères de la société qui démontrent un intérêt marqué pour l'environnement. Les *membres alliés* doivent être en mesure de fournir des documents officiels (adoptés par les membres) précisant leur mission ainsi que l'existence d'une vie démocratique. Ils bénéficient d'un droit de vote et jusqu'à un (1) siège au CA.

Action communautaire Autonome (ACA): Un groupe d'ACA se définit par le fait qu'il est un OSBL, enraciné dans sa communauté, qui entretient une vie associative et démocratique active. Il doit être libre de déterminer sa mission et avoir été constitué à l'initiative de la communauté. Il fait preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges, axées sur la globalité de la problématique abordée. Il est dirigé par un conseil d'administration.

Défense collective des droits (DCD): Un groupe de DCD est un groupe qui, en plus d'être reconnu comme groupe d'ACA, pratique une analyse politique de manière non-partisane de différents enjeux sociaux, qui réalise des activités d'éducation populaire et de mobilisation sociale et effectue des représentations auprès des décideurs politiques et administratifs.

